

Les Cours suprêmes dans la prévention et la lutte contre le terrorisme au Sahel

Dakar, 1 et 2 mars 2018

Les Cours suprêmes occupent une place essentielle dans le respect de l'Etat de droit. Les Cours suprêmes du Sahel auront un rôle d'importance croissante à jouer vis-à-vis des juridictions de première instance et d'appel au regard des recours déjà intervenus ou à intervenir en matière de terrorisme. Pour cette raison, elles s'engagent avec tous les acteurs de la justice dans le dialogue régional sur les questions juridiques et de coopération.

Trois séminaires régionaux ont été accueillis par les Premiers présidents des Cours suprêmes du Mali (octobre 2016), du Niger (mai 2017), et de la Mauritanie (juillet 2017) pour discuter et échanger, entre magistrats des Hautes juridictions et des juridictions du fond, experts internationaux, représentants des avocats, des universitaires et des forces de police, de gendarmerie et militaires acteurs de la lutte antiterroriste, des enjeux et des pratiques judiciaires dans les réponses au terrorisme. Un dernier séminaire aura lieu au Sénégal le 1er mars 2018. Cette réunion sera consacrée à des échanges sur la législation, la jurisprudence et des problématiques liées aux affaires de terrorisme au Sénégal, entre la Cour suprême du Sénégal, des acteurs de la justice pénale, les représentants des autres Cours suprêmes du Sahel et les experts internationaux partenaires du projet.

Lors de ces travaux, les magistrats des Cours suprêmes ont approfondi des thématiques spécifiques au contexte des pays du Sahel et ont formulé une série de recommandations. Le 2 mars 2018 s'ouvrira une conférence publique, avec les présidents et représentants des Cours suprêmes des pays du Sahel, Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad, ainsi que leurs homologues du Canada, de France, du Liban, du Maroc et de Tunisie, pour échanger sur des lignes directrices communes résultant des travaux engagés tout au long de ce processus. Les enjeux relatifs à ces questions devraient nourrir la discussion et tracer des voies de solutions.

JEUDI 1 MARS 2018 – Séminaire national

13h30 Enregistrement des participants à l'hôtel Terrou-Bi

14h00 DEBUT DES TRAVAUX

- **M. El Hadj Malik Sow**, Président de chambre à la Cour suprême du Sénégal
- **Mme Melissa Lefas**, Directrice des programmes de la justice pénale et de l'Etat de droit, Global Center on Cooperative Security (Global Center)

14h10 LE SENEGAL DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Echanges sur le cadre national de prévention et de lutte contre le terrorisme au Sénégal. Le Code de procédure pénale sénégalais, adopté en 2007, a renforcé les pouvoirs des enquêteurs dans des domaines tels que les perquisitions, les délais de prescription et la garde à vue. Le plus grand nombre de personnes poursuivies et détenues le sont pour association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste. Les sanctions ont été aussi aggravées. La discussion portera sur les questions juridiques qui se posent, notamment les politiques de qualification et de poursuites, en particulier la stratégie du recours à la qualification d'association de malfaiteurs en vue de préparer un acte terroriste.

Table ronde modérée par M. Jean-Paul Jean, Président de chambre à la Cour de cassation de France, Secrétaire général de l'AHJUCAF

- **M. Serigne Bassirou Gueye**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Dakar
- **M. Samba Kane**, Président de la Chambre criminelle de Dakar
- **Mme Mayé Diouma Diouf Diop**, Présidente de la Chambre des mineurs
- **M. Mbaye Gueye**, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

Et :

- Les représentants des Cours suprêmes du Sahel
- **M. Pierre Moreau**, Conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation française

15h50 Pause-café

16h10 L'APOLOGIE ET L'INCITATION AU TERRORISME

L'articulation entre la liberté d'expression et la sanction de l'incitation au terrorisme est révélatrice de la tension permanente qui structure les enjeux fondamentaux de la relation entre les droits de l'homme et la sécurité nationale. Le Code de procédure pénale de 2007, amendé en 2016, a donné compétence exclusive au parquet de Dakar pour la poursuite des infractions d'incitation et d'apologie du terrorisme. La discussion portera sur la question relative à la liberté d'expression ou d'association, ainsi que sur l'accès aux informations sur l'internet et les réseaux sociaux, la jurisprudence comparée et les standards internationaux qui ont été élaborés dans ce domaine.

Table ronde modérée par Mme Samia Ladgham, Chef de section à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT)

- **M. Serigne Bassirou Gueye**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Dakar

- **M. Samba Sall**, Doyen des juges d’instruction près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar
- **Dr. Bakary Sambe**, Directeur du Timbuktu Institute

Et :

- Représentants des Cours suprêmes du Sahel
- **M. Gildas Barbier**, Conseiller référendaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation française

17h50

OBSERVATIONS FINALES

- **M. Jean-Paul Jean**, Président de chambre à la Cour de cassation de France, Secrétaire général de l’AHJUCAF

PROJET

VENDREDI 2 MARS 2018 – Conférence publique

8h30 Accueil des participants à la Cour suprême du Sénégal

9h00 CEREMONIE D'OUVERTURE

- **M. Mamadou Badio Camara**, Premier président de la Cour suprême de Sénégal
- **M. Ousmane Batoko**, Premier président de la Cour suprême du Benin, président de l'AHJUCAF
- **S.E. M. Takashi Kitahara**, Ambassadeur du Japon à Dakar [à confirmer]
- **S.E. Mme Lise Filiatrault**, Ambassadeur du Canada à Dakar
- **Mme Chantal Lacroix**, Représentante régionale adjointe du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)
- **M. Michel Carrié**, sous-directeur à la direction des affaires politiques et gouvernance démocratique de l'Organisation Internationale de la francophonie
- **M. Ismaila Madior Fall**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la République du Sénégal

10h Pause-photo de groupe

10h30 INTRODUCTION AUX DEBATS

- **M. Jean-Paul Jean**, Président de chambre à la Cour de cassation de France, secrétaire général de l'AHJUCAF
- **Mme Melissa Lefas**, Directrice des programmes de la justice pénale et de l'Etat de droit, Global Center on Cooperative Security (Global Center)
- **M. Jean Fahed**, Premier président de la Cour de cassation du Liban

10h45 QUESTIONS PRIORITAIRES DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME : ECHANGES AVEC LE COMITE DE PILOTAGE DES COURS SUPREMES DU SAHEL

*Présidence de M. Nouhoum Tapily, Premier président de la Cour suprême du Mali.
Echanges modérés par Mme Melissa Lefas et M. Malik Sow, président de chambre à la Cour suprême du Sénégal, avec les représentants des pays qui ont accueilli les visites d'études.*

- **M. Hassane Djibo**, Conseiller à la Cour de cassation du Niger
- **M. Ahmed El Mahboubi**, Conseiller à la Cour suprême de Mauritanie
- **M. Wafi Ougadeye**, Conseiller à la Cour suprême du Mali
- **M. Mahamat Abderamane**, Conseiller à la Cour suprême du Tchad
- **M. Gildas Barbier**, Conseiller référendaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation française

12h30 Déjeuner à l'Hôtel Terrou-Bi

14h00

LA QUESTION DES MINEURS : POURSUITES, SANCTIONS, PRISE EN CHARGE ET REINSERTION

Présidence de Mme Thérèse Traoré-Sanou, Première présidente de la Cour suprême du Burkina Faso. Echanges modérés par M. Hassane Djibo, Conseiller à la Cour de cassation du Niger et M. Pierre Moreau, conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation française.

- **M. Matthias Niamba**, Conseiller à la Cour de Cassation du Burkina Faso
- **M. Julien Savoye**, Chef par intérim de l'Équipe de prévention du terrorisme au Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'ouest et du centre
- **M. Abdelkader Chentouf**, Juge d'instruction chargé des affaires de terrorisme au Maroc (représentant M. Mustapha Farès, Premier président de la Cour de cassation du Maroc)
- **M. Hédi Guediri**, Premier président de la Cour de cassation de Tunisie

15h30

Pause-café

16h00

LE ROLE DES COURS SUPREMES DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME : PROPOSITION DE LIGNES DIRECTRICES

Introduction et présentation du projet de recommandations :

- **M. Jean-Paul Jean**, Président de chambre à la Cour de cassation française, Secrétaire général de l'AHJUCAF
- **M. El Hadj Malik Sow**, Président de chambre à la Cour suprême du Sénégal

Débat avec les présidents des Cours suprêmes du Sahel :

- **M. Mamadou Badio Camara**, Premier président de la Cour suprême du Sénégal
- **M. El Houssein Ould Nagi**, Premier président de la Cour suprême de la République islamique de Mauritanie
- **Mme Thérèse Traoré-Sanou**, Première présidente de la Cour suprême du Burkina Faso
- **M. Samir Adam Annour**, Premier président de la Cour suprême du Tchad
- **M. Nouhoum Tapily**, Premier président de la Cour suprême du Mali
- **M. Bouba Mahamane**, Premier président de la Cour de Cassation du Niger

Et :

- **M. Ousmane Batoko**, Premier président de la Cour suprême du Bénin, Président de l'AHJUCAF
- **M. Bertrand Louvel**, Premier président de la Cour de cassation de France
- **M. Jean Fahed**, Premier président de la Cour de cassation du Liban
- **M. Hédi Guediri**, Premier président de la Cour de cassation de Tunisie
- **M. Abdelkader Chentouf**, Juge d'instruction chargé des affaires de terrorisme au Maroc (représentant M. Mustapha Farès, Premier président de la Cour de cassation du Maroc)
- **M. Roger Bilodeau**, Registratre à la Cour suprême du Canada
- **Mme Samia Ladgham**, Chef de section à la DECT
- **M. Michel Carrié**, sous-directeur à la direction des affaires politiques et gouvernance démocratique de l'OIF

17h30

SEANCE SOLENNELLE

Signature solennelle de la Déclaration commune par les présidents des Cours suprêmes

18h00

FIN DES TRAVAUX